

**ÉDITORIAL**

Patrimoine et éducation permanente .....5  
Serge HUSTACHE

Au fil des pages .....7  
Paul SCHILLINGS

**LE DOSSIER**

Des monuments à réaffecter .....11  
Michel DAERDEN

La réaffectation du patrimoine: la réponse la plus adéquate pour la Région wallonne .....15  
Ghislain GÉRON

Réutiliser le patrimoine, une application concrète du développement durable.....23  
Danièle SARLET

Le patrimoine est un reflet du progrès social .....27  
Francis HOURANT

Le patrimoine ne doit pas rester un “club chic et cher à appellation contrôlée” .....31  
Jacqueline LEMAIRE

Le défi consiste à renouer avec la tradition européenne: évoluer dans la continuité .....35  
Thérèse CORTEMBOS

La réaffectation est nécessaire et incontournable .....39  
Alain FORTI

“Ne jetez plus, réutilisez” .....43  
Jean DE SALLE

S'approprier le patrimoine, une démarche individuelle, artistique et publique .....49  
Marie-Hélène JOIRET

Un institut au service de la réaffectation du patrimoine wallon .....53  
Freddy JORRIS

Des hommes à l'Oeuvre .....57  
Georges DURIEUX

Le Préhistosite de Ramioul à Flémalle: “Réveillez le primitif qui vit en vous” .....61  
Fernand COLLIN

Sacré patrimoine .....65  
Henri-Pierre JEUDY

Patrimoine et/ou Contemporain.....69  
Christian RUBY

Le Patrimoine et la ville: la ville est patrimoine .....79  
Pierre PAQUET

Penser l'architecture en termes de dispositifs publics  
sous l'angle culturel et de la créativité .....85  
Jean-Louis GENARD

La création architecturale en mal de liberté .....91  
André GODART

Un exemple de rénovation: le siège du PS à Bruxelles .....	93
Pierre et Pablo LHOAS	

## **LES RUBRIQUES**

### **Tous comptes faits**

2002: Rétroiseur et autres lectures.....	103
Jean-Pol BARAS	
Joffre Dumazedier fut le "père" de la civilisation des loisirs .....	113
Valmy FÉAUX	
Tous en scène pour saluer Max Parfondry .....	116
Victor Hugo: regard sur la justice .....	119
Pierre LEGROS	
La cité future de Zola.....	125
Colette BECKER	
Alexandre Dumas, notre historien .....	133
Michel ARROUS	
Pilotage du système éducatif en Communauté française .....	139
Christian DUPONT	

### **Autour de l'éducation permanente**

L'art s'enseigne .....	159
Françoise DUPUIS	
"La spécialisation peut engendrer une autre dynamique culturelle" .....	164
Jean-Paul PHILIPPOT	
C'est la lutte, etc... .....	170
Jean CORNIL	
Charte des principes du Forum social de Belgique .....	172

### **Actualités de l'éducation permanente**

#### *Entre autres:*

"Bannissons la double peine" .....	175
Pour le respect mutuel.....	177
Les Quinze contre les droits de l'homme.....	179
Paroles d'exil .....	181
Il y a cent ans, Alfred Defuisseaux.....	183
Le Voile contre l'intégrisme .....	188
Maladies infantiles et garde des enfants .....	191
La voix des femmes .....	192
Le Noir d'Anvers .....	195
"Familles: une vision laïque et égalitaire" .....	201

# **Patrimoine et éducation permanente**

---

**Serge Hustache**

*Secrétaire général de Présence et Action Culturelles*

En décidant, il y a maintenant dix ans, de n'accepter d'intervenir en faveur du patrimoine qu'en cas de réaffectation de celui-ci, le Gouvernement wallon a fait plus que définir de nouvelles règles financières destinées à limiter les dépenses publiques. Il a inscrit le patrimoine dans une perspective globale. Le patrimoine n'est plus simplement un élément constitutif d'une mémoire mais bien un outil dans la construction du futur. Il s'agissait bien de donner un contrat d'avenir au passé wallon, en lui permettant de contribuer à rendre à cette région la fierté d'elle-même.

L'idée était belle, sa concrétisation n'est pas simple.

Il faut garder en permanence à l'esprit une vision à long terme qui mêle harmonieusement survivance du passé et création de l'avenir. Il faut aussi faire preuve d'audace pour poser des choix équilibrés entre toutes les composantes sociales et territoriales, le budget disponible n'étant pas illimité.

Le Gouvernement wallon s'est d'ailleurs clairement prononcé pour une répartition des moyens, allant du patrimoine majeur, comme les grands édifices publics, jusqu'au petit patrimoine populaire parsemant de ses signes nos quartiers et nos villages.

Est-il possible de tout conserver? La réponse est non. Il s'avère donc nécessaire de faire pièce à un particularisme qui refuserait de prendre en compte l'existence en d'autres lieux d'éléments patrimoniaux remarquables. La défense du patrimoine ne peut se conjuguer à une politique de repli identitaire. L'enjeu est complexe.

Il est en effet nécessaire aussi qu'une population accepte les contraintes entraînées par la protection de certains sites répertoriés et sélectionnés, dans la mesure où elle perd le droit de tirer le meilleur revenu de ses biens sur un marché immobilier. Par exemple, en raison de gels de terrain qui ne peuvent plus être transformés en zones d'habitat. On verra, dans les diverses contributions, qu'il ne s'agit aucunement d'un détail accessoire, de sérieuses menaces physiques ayant été proférées dans l'un des cas évoqués.

Le maintien d'un patrimoine ne peut en aucune manière constituer un frein à la création contemporaine. Il ne s'agit pas d'ériger, à l'entour d'un lieu ou d'un

immeuble, des reproductions d'un modèle élevé au rang de pensée patrimoniale unique. Bien au contraire, dans le respect intelligent du témoin du passé et de son environnement, il faut laisser libre cours à l'imagination de nos architectes et aménageurs pour inscrire ce patrimoine dans la contemporanéité.

Le rôle de l'éducation permanente est bien de rappeler que, si le patrimoine a un passé, il a aussi un avenir. Mais il ne peut être un poids, il permet au contraire d'inscrire les gens, c'est-à-dire nous-mêmes, dans une histoire toujours à continuer et à réinventer.

Le plus difficile est sans doute d'admettre que, autant que les civilisations, les patrimoines sont mortels. Comme les autres éléments inscrits dans un développement durable, ils naissent, se renouvellent en partie, se transforment, trouvent éventuellement une nouvelle affectation ou disparaissent. A vouloir tout garder, on paralyse progressivement ses moyens d'action tout en noyant les traces patrimoniales pertinentes dans un fatras passéiste.

Le patrimoine est un enjeu collectif, qui réclame une formation culturelle adaptée et largement répandue. Notre espoir est que ce cahier de l'éducation permanente en soit un bon outil.



# UN PATRIMOINE POUR LE FUTUR

## ***Des monuments à réaffecter***

---

**Michel DAERDEN**

*Vice-Président du Gouvernement wallon,*

*en charge du Patrimoine*

Lors de mon accession à la fonction de Ministre du Patrimoine, j'ai souhaité que la réaffectation des monuments classés soit **la priorité** de ma politique patrimoniale.

Or, les acteurs traditionnels du Patrimoine – communes, propriétaires privés et publics, associations, etc. – butent souvent sur les mêmes questions. Que faire de cette ferme abandonnée et, de surcroît, classée ? Faut-il démolir ce triage-lavoir abandonné depuis des décennies ? Un château : comment l'aménager pour le faire vivre et éviter qu'il ne se dégrade à nouveau ?

J'ai été interpellé par ces différentes interrogations, directement liées à l'avenir de ces monuments qui constituent notre patrimoine mais également notre cadre de vie. L'image de marque de la Wallonie ne peut, en effet, s'accommoder de monuments classés à l'abandon ; monuments qui, dès lors, ne cessent de se dégrader pour devenir, parfois, de véritables chancres.

Il est évident, dans ces conditions, que la conservation d'un bien classé passe par sa réintégration dans le circuit socioéconomique. La pérennité d'un monument est,

en effet, intimement liée à son occupation permanente, synonyme d'entretien régulier.

Or, les possibilités de réaffectation de biens patrimoniaux apparaissent de plus en plus nombreuses. Depuis quelques années des propriétaires privés ont, d'ailleurs, franchi le pas, n'hésitant pas à innover. Le patrimoine immobilier est devenu gîte rural, hôtel, salle d'expositions, salon de coiffure, etc.

De leur côté, les propriétaires publics ne sont pas restés inactifs. Il est vrai qu'une disposition du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et Patrimoine les y encourage. En son article 186, le CWATUP prévoit que les pouvoirs publics, communes, provinces, intercommunales, Communautés ou Régions, pour obtenir un permis relatif à une construction neuve, doivent faire la démonstration qu'ils ne possèdent pas, sur leur territoire, un immeuble classé susceptible de remplir les fonctions destinées à la future construction.

Je crois, en la matière, en la valeur de l'exemple. Aujourd'hui, plusieurs projets de réaffectation sont achevés, en chantier ou encore en gestation : l'ancienne abbaye de Stavelot, devenue Centre d'interprétation, la ferme Saint-Laurent à Anthisnes – et bientôt la maison espagnole à Soignies et l'Hôtel Bourbon à Spa – réaffectée en logements sociaux ou encore la remarquable restauration des moulins de Beez (Namur) en bureaux et centres d'archives de la Région wallonne ; restauration, d'ailleurs, récemment primée par l'association Europa Nostra.

D'autres exemples pourraient être évoqués, comme la très réussie réaffectation, en Musée de l'industrie, du site du Bois du Cazier (Marcinelle), la reconversion du Grand'Hornu en Musée des arts contemporains ou la restauration – actuellement en cours – du site du Grand Curtius (Liège) en Musée de l'histoire du pays de Liège.

En dépit de ces nombreux exemples, le défi à relever reste énorme. La mise en œuvre d'une politique de réaffectation implique, en effet, le développement de moyens et d'outils efficaces.

C'est pourquoi, en 1999, la Région wallonne a mis en place l'Institut du Patrimoine wallon (IPW) dont l'une des missions est de trouver, pour des biens classés menacés, des affectations, des promoteurs, des sources de financement.

De même, en matière de réaffectation, des partenariats " public-privé " peuvent déboucher sur des résultats tangibles. Comme le démontre, notamment, l'action de la Fondation Prométhéa mais aussi du Comité de patronage de l'IPW.

D'une manière plus large, cette politique de réaffectation du Patrimoine – que je crois essentielle pour l'épanouissement de la Wallonie – suppose la mobilisation de tous les acteurs traditionnels ou potentiels du Patrimoine : propriétaires, Administration, Commission Royale des Monuments, Sites et Fouilles, Institut du Patrimoine wallon, monde associatif, partenaires privés, etc.

Pour la Région wallonne, le Patrimoine constitue, en effet, une source réelle d'attractivité, donc un atout économique indéniable, également source d'emploi. La réaffectation des monuments doit être un des moteurs du développement de cette image de marque en dehors de nos frontières.

*Les Cahiers  
de l'Éducation  
permanente*

---



# UN PATRIMOINE POUR LE FUTUR





# UN PATRIMOINE POUR LE FUTUR



Périodique de PAC-ACCS – N° 18 – octobre - novembre - décembre 2002 - 10 €



PAC - ACCS - LUC PIRE Editions

Editeur responsable: Serge HUSTACHE

8, rue Joseph Stevens, 1000 Bruxelles.

Tél.: 02 / 545 79 11. Fax: 02 /545 79 29

courriel: pac@skynet .be - accs@skynet.be

<http://www.pac-g.be>

Président de PAC-ACCS: Jean-Pol BARAS

Rédacteur en Chef: Paul SCHILLINGS

Comité de Rédaction: Jean-Pol BARAS, Geneviève CREMER, Françoise GOFFINET, Serge HUSTACHE, Nino LODICO, Béatrice REYNAERTS, Christian RUBY, Paul SCHILLINGS, Ali SERGHINI, Claude TOCQUIN, George TORCK

Secrétariat et gestion des abonnements: Concetta AMELLA

Composition couverture et mise en page: Nino LODICO

Photo couverture: G. Focant©Région Wallonne

Organisations des colloques thématiques: Béatrice REYNAERTS

Coordination des commissions de politique culturelle: Geneviève CREMER

Les articles publiés n'engagent que leur(s) auteur(s).

Toute reproduction ou adaptation d'un extrait quelconque de ce livre, par quelque procédé que ce soit, et notamment par photocopies ou microfilm, ne peut se faire qu'avec l'autorisation de l'auteur.

Les "Cahiers de l'Éducation permanente" sont édités par Présence et Action Culturelles (PAC) et l'Action Commune Culturelle Socialiste (ACCS) avec le soutien du Ministre du Budget, de la Culture, de la Fonction publique, des Sports et de la Jeunesse de la Communauté française Wallonie-Bruxelles; de la Direction générale de la culture de la Communauté française et du Service de l'éducation permanente

Les Cahiers de l'Éducation permanente sont répertoriés dans l'Association des revues scientifiques et culturelles, rue de l'Argayon n°5 à 1400 Nivelles - Site <http://www.arsc.be>

Dépôt légal: D/2002/8120/5

**Conditions d'abonnement et d'achat des «Cahiers de l'Éducation permanente»**

*Périodique trimestriel. 4 numéros par an.*

Abonnement annuel: 40 € (frais d'envoi compris) à verser au compte 877-7945801-59 de PAC-ACCS – Éditions, 8, rue Joseph Stevens, 1000 Bruxelles (Tél.: 02 / 545.79.12), avec la mention «Abonnement aux Cahiers de l'Éducation permanente».

Prix au numéro: 10 € (frais d'envoi non compris) avec la mention "cahier n°18"